

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2025 NUMÉROS 2025-01, 2025-02, 2025-03, 2025-04, 2025-05, 2025-06 ET 2025-07

Aux citoyens des municipalités de la Municipalité régionale de comté du Granit

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le conseil de ladite MRC a adopté, lors de sa séance du mercredi 19 février 2025, les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NO 2025-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTIONS, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, CULTURE ET LOISIR, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2025
- RÈGLEMENT NO 2025-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2025
- RÈGLEMENT NO 2025-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2025
- RÈGLEMENT NO 2025-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2025
- RÈGLEMENT NO 2025-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2025
- RÈGLEMENT NO 2025-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2025
- RÈGLEMENT NO 2025-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2025

Il est aussi possible, pour quiconque le désire, de [prendre connaissance de ces règlements](#) en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi ou entre 8 h 30 et 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Lac-Mégantic, ce 11 mars 2025.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière